

■ **DECISION MUNICIPALE 2023 - 302**  
Autres types de contrats

**Le Maire de la Ville de CREIL,**  
Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

La proposition de la société SOCOTEC, située 1, rue des Prunelliers à CREIL (60100) pour la vérification périodique des équipements de transport mécanique dans l'ensemble des bâtiments communaux

■ **Décide :**

Article 1 : de signer un contrat avec la société SOCOTEC ayant pour objet la vérification périodique des équipements de transport mécanique dans l'ensemble des bâtiments communaux

Article 2 : que ce contrat est conclu pour une durée de un an (1) à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois pour la même durée

Article 3 : de fixer le montant annuel forfaitaire à 2750.00€ HT (deux mille sept cent cinquante euros hors taxes) soit 3300.00€ TTC (trois mille trois cent euros toutes taxes comprises)

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,  
CREIL, le **06 JUIN 2023**  
Le Maire,  
Par délégation,  
La directrice générale des services techniques  
Marie-Claire GIBERGUES



Fait à Creil le 9 mai 2023

Jean Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO

